

[Text]

Insurance Act. We have taken this opportunity to make some other positive adjustments. For instance, the current act has been criticized for not clearly specifying the responsibilities of the federal government and the provinces. It is also not clear about the conditions under which the federal government would contribute to provincial crop insurance plans and the lack of clarity has led provinces to form different interpretations of what is permissible. This in turn has led to inconsistencies in the insurance program across the country in varying levels and kinds of protection being offered to Canadian farmers.

[Translation]

Loi sur l'assurance-récolte. Nous avons également profité de l'occasion pour améliorer la loi encore davantage. Par exemple, on a critiqué la loi actuelle parce qu'elle ne distingue pas clairement les responsabilités du fédéral de celles des provinces. La loi n'était pas claire non plus quant aux conditions auxquelles le gouvernement fédéral contribue aux programmes provinciaux d'assurance-récolte. Cette absence de précision a amené les provinces à interpréter différemment ce qui était admissible. Il en est résulté des incohérences dans l'application du programme d'assurance d'un bout à l'autre du pays, et les agriculteurs canadiens se sont vu offrir des niveaux et des types de protection différents.

• 1545

The new act is very clear and all major elements in the program not outlined in the act will be spelled out in detail in regulations. We are giving the provinces a very definite indication of what will and what will not be eligible for federal contributions.

Mr. Chairman, through Bill C-48 the federal government will ensure that provinces have the required flexibility to offer crop producers the crop insurance protection they need. The Crop Insurance Act will be more responsive to the needs of the producers. It continues to be a voluntary program and if Canada is to have a successful and self-sustaining insurance program, participation rates must be high. This means that crop producers must have confidence in the crop insurance system. They must be satisfied that the premiums they pay are worth the benefits.

This amended act provides producers, we believe, with this assurance. We have made some positive changes, changes that have come as a direct result of the extensive consultation with producers and producer groups across the country. They want the option of purchasing increased protection and they want the flexibility in their crop insurance. We believe this legislation delivers on all of those counts.

The Chairman: Thank you very, Mr. Minister, for your very gracious comments. We will now attack the question period. I will now ask Mr. Foster if he wants to open debate.

Mr. Foster (Algoma): Thank you very much, Mr. Chairman. We want to welcome the minister to our Agriculture Committee.

I want to first of all clarify—I know we are dealing with the crop insurance, but it is a vital part of the whole protection of the prairie economy—if the government has made any commitment yet to providing special funding, such as the Special Canadian Grains Program, for the reduced grain prices in harvest and the impacts of the international trade war for this crop year in 1989-90.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, the situation in western Canada is somewhat different from what it has

La nouvelle loi est très claire, et les principaux éléments du programme qui n'y sont pas expliqués le seront en détail dans les règlements. Nous donnons ainsi aux provinces une indication très claire de ce qui sera ou ne sera pas admissible aux contributions fédérales.

Monsieur le président, grâce au projet de loi C-48, le gouvernement fédéral s'assure que les provinces auront la souplesse nécessaire pour offrir aux agriculteurs la protection d'assurance-récolte qu'il leur faut. La Loi sur l'assurance-récolte répondra mieux à leurs besoins. L'assurance-récolte est un programme volontaire, et si le Canada veut avoir un régime autonome et efficace, le taux de participation doit être élevé. Les agriculteurs doivent donc avoir confiance dans ce programme. Ils doivent être convaincus que les avantages qu'ils en retirent sont à la mesure des primes qu'ils paient.

La nouvelle loi sur l'assurance-récolte donne cette assurance aux producteurs. Nous la modifions dans le bon sens, celui qui découle directement des vastes consultations tenues avec les producteurs d'un bout à l'autre du Canada. Ceux-ci veulent avoir la possibilité d'acheter plus de protection et avoir une assurance-récolte plus souple. Cette nouvelle loi leur donne satisfaction.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre, de vos aimables remarques. Nous allons maintenant passer aux questions. Je vais donner la parole à M. Foster, s'il veut bien commencer.

M. Foster (Algoma): Merci beaucoup, monsieur le président. Nous souhaitons au ministre la bienvenue à cette réunion du Comité de l'agriculture.

Je voudrais d'abord savoir—je sais que nous devons parler d'assurance-récolte, mais c'est un aspect essentiel de la protection globale pour l'économie des Prairies—si le gouvernement a maintenant pris l'engagement de verser des fonds spéciaux, comme par exemple pour le Programme spécial canadien pour les grains, afin de compenser la baisse du prix des céréales et les effets de la guerre commerciale qui se livre sur les marchés internationaux, pour la campagne agricole de 1989-1990.

M. Mazankowski: Monsieur le président, la situation dans l'ouest du pays n'est plus tout à fait ce qu'elle était